



Céret, le 13 février 2020

ANNONCEUR	Centre International des Musiques Populaires de Céret (CIMP)
CONTRAT	Contractuel en CDI ou fonctionnaire en détachement
EXPERIENCE	Souhaitée (5 ans à 10 ans)
FONCTION	Directeur/trice
LOCALISATION	Céret (Pyrénées Orientales)

Description du poste

Direction du projet scientifique et culturel du CIMP, élaboré autour de la valorisation du patrimoine musical et chorégraphique catalan, augmenté de donations provenant de tous les pays du monde.

Direction administrative du CIMP.

Présentation synthétique du CIMP

L'Association El Marbre, Centre International des Musiques Populaires (CIMP) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Elle a été créée en 1987 à CERET.

Fondée à l'origine par un professeur de musique passionné de la Catalogne, elle a été créée pour valoriser un patrimoine régional musical et chorégraphique notamment relatif aux cobles et à la sardane (ensemble musical et danse traditionnels Catalans).

Le CIMP s'est structuré et développé à partir de 2003 en un espace départemental transfrontalier, consécutivement au legs à la ville de Céret d'une importante collection d'instruments de musique, le fond Herzka Nil.

Cette collection est composée d'environ 2500 instruments de musique appartenant à des cultures de tradition orale : plus de 700 hautbois anchés, environ 600 clarinettes, anchées également, autant de flûtes « du monde ».

De plus, ces fonds sont contextualisés par des enregistrements sonores, des photographies, des livres, de petits objets d'artisanat et d'art, des tissus, des vêtements... autant d'éléments qui viennent conforter une aspiration dès lors davantage anthropologique et ethnologique que strictement musicologique ou ethnomusicologique.

Le CIMP a aujourd'hui pour but le « *développement des activités artistiques, notamment de la musique et de la danse, plus particulièrement dans l'aire géographique culturelle catalane (Catalogne Nord et Sud), régionale (parties Catalane et Occitane) et du pourtour méditerranéen, par toute orientation oeuvrant à la sensibilisation, l'information, le développement des transmissions culturelles et créations artistiques.* » (Extrait du Journal Officiel Association - annonce : 1009 paru le : 13/03/2004).



Céret, le 13 février 2020

Son activité se traduit par :

- un espace muséal « MUSIC – Musée des instruments de Céret » qui présente une collection permanente et des expositions temporaires.
- deux pôles d'activité :
 - Le Département Spectacle Vivant : il donne les moyens au musée de s'affirmer comme un espace vivant, plaçant l'artiste et les publics au plus proche de l'espace d'exposition. Ce pôle est porteur de projets culturels et artistiques au sein du CIMP.
 - Le Département Recherche et Ressources : il permet d'étudier et de réaliser des recherches à partir des divers fonds instrumentaux, documentaires et iconographiques.

Lieu de médiation culturelle, une des principales activités du CIMP réside dans l'accueil des publics, principalement les scolaires du département des Pyrénées-Orientales (écoles, collèges et lycées). Pour cela il propose notamment des ateliers, des visites guidées, des parcours ludo-éducatif.

Le musée accueille environ 10 000 personnes par an, dont 6 000 scolaires.

Mission

Sous l'autorité du Conseil d'Administration et du Président de l'association, en liaison étroite avec le Comité scientifique et la documentaliste du CIMP, il/elle devra poursuivre les enquêtes sur les collections patrimoniales d'instruments de musique et d'objets rattachés, et initier leur interprétation et leur valorisation scientifique envers les publics. Ces collections sont la propriété de la mairie de Céret, elles sont constituées d'un fonds régional et de la donation HERZKA-NIL.

Les rapports d'enquête servent de base à la mise en œuvre du projet muséal et aux programmes d'activités culturelles qui l'accompagnent. Ces collections sont ainsi valorisées par le biais d'une programmation artistique et la mise en place d'ateliers de pratique et de stages (à destination de différentes typologie de public : scolaire, étudiant en musique, ...). Les conditions d'une collaboration élargie à la facture instrumentale devront également être étudiées.

Sous l'autorité du Conseil d'Administration et du Président de l'association, il/elle assurera également la direction administrative et financière du musée et supervisera une équipe composée de 6 personnes.

Interventions dans le domaine Culturel

- I. Il/elle définira les axes théoriques et méthodologiques de la recherche à mener et de la documentation encore à construire, et du placement de ces éléments dans un contexte historique, géographique et ethnologique, de façon à aborder l'instrument ou l'objet d'un point de vue anthropologique,
- II. Il/elle supervisera les axes du travail documentaire à poursuivre autour de la collection et le bilan de son état de conservation (documentation bibliographique, relevés de terrain, documentation sonore, visuelle et audiovisuelle, etc.).

Il/elle maintiendra le lien avec le donateur/collectionneur afin de retracer son parcours, comprendre sa démarche, son histoire, sa personnalité, auxquelles les collections se rattachent.



Céret, le 13 février 2020

- III. S'appuyant sur la recherche et sur les différents inventaires déjà réalisés (inventaire des collections d'instruments, inventaire de la documentation), il/elle fera des préconisations concernant le programme des présentations permanentes de cet espace : philosophie de l'espace, définition des thématiques et sous-thématiques, sélection des instruments et objets de contexte, réflexion sur le programme signalétique et le programme sonore-audiovisuel et interactif, dans un dialogue permanent :
- avec l'équipe
 - avec d'autres musées similaires,
 - avec des spécialistes d'organologie, d'ethnomusicologie,
 - avec des spécialistes de muséographie, de conservation et de scénographie,
 - avec les donateurs des collections.

Il/elle assurera également la programmation des expositions temporaires.

Il/elle définira les actions de médiation culturelle : public visé, définition des thématiques, programme, intervenants.

- IV. Il/elle devra assurer un bon niveau de concertation et de dialogue avec l'enseignement supérieur et les universités

Interventions dans le domaine administratif

- I. Piloter, coordonner et superviser le fonctionnement général du musée et de sa boutique.
- II. Piloter la gestion des ressources humaines et l'évolution de l'organisation du musée en lien avec le développement de son projet scientifique et culturel.
- III. Diriger, coordonner et évaluer les équipes placées sous sa responsabilité
- IV. Assurer l'équilibre et l'optimisation du budget de l'établissement et mettre en place des outils de prospective et d'évaluation de l'activité
- V. Nouer les partenariats et contrats nécessaires à la bonne gestion de l'établissement
- VI. Assurer la représentation et le travail collaboratif avec les financeurs.
- VII. Participer à la recherche de synergies avec les autres établissements culturels locaux.

Compétences

- Formation universitaire supérieure en musicologie ou ethnomusicologie (niveau Master 2 minimum).
- Solides compétences en organologie et en ethnologie générale.
- Formation en muséologie ou expérience en musée bienvenue.
- Très bonne connaissance du système institutionnel français et des politiques culturelles nationales et internationales.



Céret, le 13 février 2020

- Maîtrise de l'anglais parlé et écrit indispensable, et si possible d'une autre langue vivante, le catalan serait un plus.
- Expérience confirmée dans une ou plusieurs activités culturelles et scientifiques dans des collections instrumentales patrimoniales (documentation, catalogage, préparation d'exposition, animation, enquêtes de terrain, etc.).
- Expérience dans l'administration générale d'un musée ou d'un équipement culturel et dans le management d'une équipe.

Qualités requises

- Sens du travail d'équipe tant en interne qu'en externe.
- Grande capacité d'écoute et d'empathie.
- Capacité à dialoguer avec des partenaires dans des réseaux de proximité, des réseaux nationaux et internationaux.
- Rigueur scientifique et méthodologique et capacité d'innovation, capacité rédactionnelle.
- Mobilité (permis B exigé).

Informations administratives

- Convention collective applicable : convention collective de l'animation
- Désignation du poste : directeur/trice
- Salaire brut proposé : entre 34 K€ et 40 K€ brut annuel, selon expériences.

Motivation

Consécutivement au départ à la retraite de son directeur, le CIMP souhaite aujourd'hui pourvoir à son remplacement.

Présentation de la procédure

Les personnes désireuses de candidater doivent adresser une lettre de motivation et leur curriculum vitae à l'attention de Monsieur le Président à l'adresse suivante : administration@music-ceret.com (et jpierremau@gmail.com) avant le 27 mars 2020.

Après analyse des candidatures, les candidats présélectionnés seront conviés pour un entretien devant un jury.

A l'issue de cette première phase, il sera demandé aux deux ou trois candidats pressentis de présenter une ébauche de projet culturel pour le CIMP qui devra être présentée au cours d'un dernier entretien.